

## L'HISTOIRE DE L'AFCAM par Patrick VAJDA- Président-délégué

### ❑ Création de l'AFCAM

L'AFCAM fut créée le 19 octobre 1985 au Parc des Princes. C'est Michel Dailly, alors Président de l'Union Nationale des Arbitres de football depuis 1984, qui eut l'idée de cette association. En invitant au Parc une cinquantaine de personnes représentant l'arbitrage d'une vingtaine de disciplines, Michel Dailly provoqua un véritable débat sur les questions d'arbitrage dans le sport français. C'est ainsi que fut décidée la création de l'AFCAM. Son but était clair : il s'agissait de réunir au sein d'une seule association les arbitres et les juges de toutes disciplines afin d'obtenir une représentation unifiée face aux pouvoirs publics, Ministère de la Jeunesse et des Sports, CNOSEF ....

Ce jour là, à l'initiative de 12 disciplines sportives fondatrices -base-ball, basket-ball, boxe française, escrime, sports de glace (hockey sur glace), football, lutte, rugby à 13, tennis de table, tir et volley-ball- l'Association Française du Corps Arbitral Multisports fut créée. Immédiatement un bureau fut élu à l'unanimité des présents de l'assemblée générale constitutive.

Il se composait de :

- Président	Michel Dailly	football
- Vice-Prés. Délégué	Michel Debiais	football
- Vice Président	André Catelin	hockey sur glace
- Secrétaire	André Moulinat	escrime
- Trésorerie	Jean-Louis Dubois	boxe Française
- Membre	Patrick Vajda	escrime individuel
- Membre	Alain Poilvé	tennis de table

L'association ainsi créée se compose des représentants des corps arbitraux des fédérations (commissions d'arbitrage et associations nationales d'arbitres) et de membres individuels.

\*  
\* \*

### ❑ Contacts avec les pouvoirs sportifs

Très rapidement les premiers contacts sont pris, en particulier avec la chambre des députés et le Sénat. Des rencontres ont lieu le 4 décembre 1985 avec le groupe parlementaire chargé du sport à l'Assemblée Nationale, et le 5 décembre avec le groupe Sport au Sénat.

Le 10 janvier 1986 Nelson Paillou, Président du CNOSEF, recevait l'AFCAM en présence de Joel Delplanque, son directeur de Cabinet, au siège du CNOSEF rue d'Anjou à PARIS.

Nelson Paillou, ancien arbitre international de hand-ball comprend très rapidement l'intérêt de notre association et se range résolument à notre côté en nous apportant son soutien et en exigeant de l'AFCAM **l'engagement de ne jamais s'immiscer dans la vie interne de l'arbitrage d'une fédération**, ce qui répond à la conception même de l'AFCAM..

Entre-temps, le 7 janvier 1986, l'AFCAM est régulièrement enregistrée sous le n° 86-60 à la Préfecture de Paris.

Dès le 27 février 1986, l'AFCAM est reçue par le Ministre de la Jeunesse et des Sports, Alain Calmat.

### ❑ Contacts avec la presse

Les élus de l'AFCAM se rendent compte immédiatement de l'importance de la presse dans la reconnaissance de l'arbitrage et des arbitres. C'est pour cela qu'ils rencontrent le 28 février 1986 Jacques Marchand, alors Président de l'Union Syndicale des Journalistes Sportifs (USJSF). Le but de cette réunion qui sera reconduite pendant plusieurs années est de parvenir à une meilleure compréhension entre les parties ainsi qu'à un véritable échange de vue.

**Entre-temps l'AFCAM passe de 12 à 23 disciplines sportives soit plus de 100 000 membres du corps arbitral français.**

\*  
\* \*

## ❑ Nelson Paillou : Président d'honneur de l'AFCAM

Le 9 avril 1987 une délégation de l'AFCAM rencontre à nouveau le Président Paillou. L'AFCAM souhaite que Nelson Paillou accepte la présidence d'honneur de l'association des arbitres et souhaite également que le siège officiel de l'AFCAM soit le même que celui du CNOSF (rue d'Anjou).

Le 9 avril 1987 également se tient une assemblée générale extraordinaire de l'AFCAM dans les locaux de la fédération française des sports de glace. **Cette assemblée élit à l'unanimité Nelson Paillou à la Présidence d'honneur de l'AFCAM et prend acte du changement de siège social désormais fixé à l'adresse du CNOSF.**

## ❑ Élargissement de la représentation de chaque discipline

Il est créée une commission de travail chargée de réexaminer les statuts afin d'aboutir à un élargissement de la représentation de chaque discipline, permettant à chacune d'elle d'avoir une meilleure participation dans la vie de l'AFCAM, avec un souci d'égalité de représentation quelle que soit l'importance de la Fédération.

## ❑ Disponibilité des arbitres de haut niveau

Le 9 Octobre 1987, l'Assemblée Générale de l'AFCAM, se tient à l'hôtel Nikko, sur l'aimable invitation de la fédération française de Rugby à 13. Cette assemblée se fixe un premier objectif à réaliser dans les meilleurs délais.

**Il s'agit de mener à bien une étude sur la disponibilité des arbitres de haut niveau.**

En d'autres termes il s'agit de connaître pour chaque discipline le nombre de jours par an nécessaires à un arbitre de haut niveau pour que celui-ci puisse accomplir correctement sa tâche. Une commission AFCAM s'est réunie à LYON dans ce but.

\*  
\* \*

Lors de cette AG la commission de travail remet ses conclusions : les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité ainsi que l'étude sur la disponibilité requise par les arbitres et juges de haut-niveau

Sur proposition du bureau un projet de logo AFCAM est présenté, ainsi qu'un projet concernant la carte d'adhérent individuel. Ces deux projets sont adoptés à l'unanimité.

## ❑ Objectifs essentiels

L'AFCAM se fixe alors deux objectifs essentiels :

- **Augmenter sa pénétration dans le milieu sportif en faisant s'accroître le nombre de disciplines adhérentes, grâce à des contacts directs avec les fédérations sportives.**

- **Faire reconnaître par les pouvoirs sportifs les spécificités et les difficultés du corps arbitral .**

Sur le premier point le Président Paillou apportera une aide extraordinaire en écrivant lui-même à chaque président de fédération sportive en leur demandant que leur corps arbitral adhère à "l'association de tous les arbitres".

\*  
\* \*

Un nouveau bureau de 11 membres est constitué :

- Président	Michel Dailly	football
- Vice-Prés. délégué	André Catelin	hockey sur glace
- Vice-Président	Marcel Caillol	rugby à 13
- Vice-Président	Patrick Vajda	escrime individuel
- Secrétaire	Philippe Daubry	base-Ball
- Trésorier	Jean-Louis Dubois	boxe Française
- Membre	Jean Pitallier	cyclisme
- Membre	Alain Poilvé	tennis de table
- Membre	Robert Blanchet	athlétisme
- Membre	André Rossignol	aviron
- Membre	Roger Coustillet	voile

Le 15 octobre 1988 l'Assemblée Générale se réunit à Montrouge, au siège de la fédération française de Tennis de Table. **On constate que le nombre de disciplines affiliées à l'AFCAM est de 25.**

## ❑ Tenues des arbitres pour les J.O.

On analyse durant cette assemblée la position des arbitres français se rendant aux Jeux Olympiques. On constate que dans de nombreux cas ils ne possèdent pas de tenue officielle de la délégation française et n'ont aucun droit d'entrée dans le Club France.

L'AFCAM demande officiellement au CNOSF et au ministère de revoir cette position difficile à admettre, surtout lorsque l'on fait le constat qu'il en va tout autrement dans les délégations étrangères.

\*  
\* \*

Le 7 Octobre 1989, **alors que l'AFCAM comporte 28 disciplines soit 110 000 arbitres**, la seconde AG électorale se tient, elle élit un nouveau bureau de 6 membres :

- Président	Michel Dailly	football
- Vice-Prés. délégué & Secrétaire	André Catelin	hockey /glace
- 1 <sup>er</sup> Vice-Prés.	Patrick Vajda	escrime individuel
- 2 <sup>ème</sup> Vice-Prés.	Marcel Caillol	rugby à 13
- 3 <sup>ème</sup> Vice-Prés.	Alain Poilvé	tennis de table
- Trésorier	Jean-Louis Dubois	boxe Française

La décision est prise de produire une plaquette de présentation de l'AFCAM, à 150 000 exemplaires, afin qu'elle soit diffusée largement auprès des arbitres de chaque discipline.

**Une délégation de l'AFCAM est reçue le 12 avril 1989 par le Ministre de la Jeunesse et des Sports, Roger Bambuck et ses conseillers.**

**Une nouvelle audience a lieu le 30 mars 1990.**

Le 19 octobre 1990 se tient au Parc des Princes, l'assemblée générale annuelle sous la présidence d'honneur de M. Nelson Paillou. Celui-ci confirme son intérêt pour l'AFCAM **en souhaitant que celle-ci soit présente es qualité aux Jeux Olympiques et en offrant à l'AFCAM un bureau gratuit dans la nouvelle maison des sports de Charlety, nouveau siège du CNOSF.**

Par ailleurs, il confirme son opposition à l'arbitrage professionnel, position partagée et affichée par l'AFCAM.

## ❑ Étude sur le recrutement

Après l'enquête sur la nécessaire disponibilité des arbitres, **l'AFCAM avait lancé une étude approfondie sur le recrutement, la formation, la classification, l'indemnisation, la désignation et la protection juridique des arbitres.** Les conclusions de cette étude sont données au cours de cette assemblée.

## ❑ Représentation des arbitres

Le 27 octobre 1990 le décret 95-1159 paraît. Il s'agit du décret comportant **les nouveaux statuts type des fédérations. Ces statuts mentionnent la représentation es qualité des arbitres au sein des comités directeurs des fédérations.** L'un des objectifs primordiaux de l'AFCAM est donc atteint après 5 ans d'existence.

Une délégation de l'AFCAM est reçue par Frédérique Bredin, Ministre de la Jeunesse et des Sports, le 16 décembre 1991. Plusieurs sujets importants sont abordés : l'agrément de l'AFCAM, amendement de la Loi sur le sport avec intégration des arbitres au même titre que les sportifs, et statut de l'arbitre de haut niveau.

## ❑ Création d'une AFCAM départementale

Lors de l'assemblée générale du 20 décembre 1991, on procède à la création de la première section départementale de l'AFCAM : l'AFCAM 33.

## ❑ Loi sur le sport – Madame Alliot-Marie

Début 1992, grâce à des contacts nombreux et fructueux tant avec le CNOSF qu'avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports, **on parvient, avec l'aide importante de Madame Michèle Alliot Marie - alors ministre de la Jeunesse et des Sports - à une proposition de texte de loi sur le sport intégrant la notion de juges et arbitres de haut niveau, avec en objectif une liste annuelle des juges et arbitres de haut-niveau.**

Le 26 Juin 1992, l'AG de l'AFCAM se réunit pour la première fois dans le cadre de la maison du sport français. Jean-Pierre Pradié, conseiller du Ministre, informe l'assemblée que le Conseil d'Etat a estimé que l'appellation "arbitres" faisait partie intégrante de la notion de "sportifs" mot fréquemment employé dans la loi sur le sport.

Le projet d'un colloque entre l'AFCAM et la presse sportive obtient l'accord de Jacques Marchand président de l'USJSF.

**Dès 1992 l'AFCAM regroupe 35 disciplines sportives.**

**Le 13 juillet 1992, alors que Mme Michèle Alliot Marie est Ministre de la Jeunesse et des Sports, l'article 26 de la loi sur le sport est officiellement modifiée et institue la notion d'arbitre et juge sportif de haut niveau.**

La loi revoit également la composition de la commission nationale du sport de haut niveau et **pour la première fois en octobre 1992, Michel Dailly Président de l'AFCAM, siège dans cette commission nationale, avec voix consultative, en qualité de représentant officiel des arbitres de haut niveau.**

\*  
\* \*

La première plaquette AFCAM est produite en 1993.

Il s'agit d'un triptyque présentant l'association et sur lequel figure un bulletin d'adhésion individuelle.

Tirées à 150 000 exemplaires, les plaquettes sont acheminées aux sièges des Fédérations, la diffusion devant être assumée par chaque discipline.

\*  
\* \*

Le 5 novembre 1993 lors d'une assemblée générale électorale un nouveau bureau de 8 membres voit le jour.

- Président	Michel Dailly	football
- Vice-Prés. délégué	André Catelin	hockey sur glace
- 1 <sup>er</sup> Vice-Prés.	Patrick Vajda	escrime individuel
- 2 <sup>ème</sup> Vice-Prés.	Marcel Caillol	rugby à 13
- 3 <sup>ème</sup> Vice-Prés.	Alain Poilvé	tennis de table
- 4 <sup>ème</sup> Vice-Prés.	Robert Bonnichon	tir
- Secrétaire	Philippe Rovire	tennis
- Trésorier	Jean-Louis Dubois	boxe française

### □ Élection d'arbitres à d'importantes fonctions

Durant l'année 1994, de nombreux arbitres sont élus à des fonctions importantes au sein de leur fédération ou d'organismes sportifs :

Yvon Mainini, ancien arbitre international et co-fondateur de l'AFCAM est élu président de la Fédération Française de Basket.

Marcel Caillol, vice-président de l'AFCAM et Président des arbitres du Rugby à 13, est élu vice-président de la fédération française de Rugby à 13.

André Catelin, vice-président délégué de l'AFCAM est élu président de l'AFSVFP (Association Française du Sport Sans Violence et pour le Fair Play).

\*  
\* \*

Le bureau décide de créer un bulletin d'information intitulé flash info ACFAM. Le premier sort le 1<sup>er</sup> juillet 1994.

### □ Médaille d'or de la jeunesse et des sports

Le 24 septembre 1994, est organisé la fête du sport, au Stade Charlety. Madame Alliot-Marie distingue à cette occasion de nombreux sportifs et sur proposition de l'AFCAM remet la médaille d'or de la jeunesse et des sports à trois arbitres : Monique Petis (patinage artistique) Didier Mene (rugby) et Joel Quiniou (football).

## ❑ Édition de la première liste annuelle des arbitres de haut niveau

### **Le 6 Octobre 1994 est éditée la première liste annuelle des juges et arbitres de haut niveau.**

Au même titre qu'une telle liste existe pour les athlètes, l'AFCAM voulait obtenir cette même reconnaissance pour les arbitres. C'est donc chose faite grâce à une action conjointe des fédérations sportives et du Ministère de la Jeunesse et des Sports, qui furent à même de proposer à la commission nationale du sport de haut niveau une liste établie au 1<sup>er</sup> janvier 1994 comportant 452 arbitres pour 52 disciplines, remplissant tous les critères correspondant au haut niveau. Cette liste fut ratifiée par la CNSHN le 7 septembre 1994 et publiée au Journal Officiel du 2 janvier 1995.

## ❑ Organisation de débats

Le 21 octobre 1994, dans le cadre de son assemblée générale annuelle, l'AFCAM organise trois débats qui seront introduits par Michèle Alliot-Marie. Les trois sujets abordés sont :

- l'esprit sportif chez le spectateur, le dirigeant, l'éducateur, le joueur et les médias
- les jeunes et l'esprit sportif
- l'éducation, la sensibilisation à l'esprit sport et au jeu.

\*  
\* \*

Durant cette AG sont élus à l'unanimité comme **vice-présidents d'honneur de l'AFCAM** :

- **Bernard Marie**, ancien arbitre international de Rugby et Président de la Fondation pour le Bénévolat et
- **Yvan Mainini**, ancien arbitre international et président de la Fédération Française de Basket.

\*  
\* \*

## ❑ Création des trophées de l'arbitrage

Afin de récompenser les arbitres particulièrement méritants, l'AFCAM décide de créer les trophées de l'arbitrage français qui seront décernés annuellement

Deux arbitres sont sélectionnés par chaque discipline membre de l'AFCAM afin de recevoir le trophée « ELITE » et le trophée « ESPOIR »

\*  
\* \*

Lors de cette AG le bureau est complété par l'entrée de Firmin Solanes (natation), André Gomot (cyclisme) et Dominique Contensoux (football).

Fidèle à sa promesse, Mme Alliot-Marie fait paraître le 9 novembre 1994 le décret accordant l'agrément ministériel à notre association.

## ❑ Création par le CNOSF d'une commission « Esprit Sport »

C'est en 1995 que le CNOSF décide la création d'une commission destinée à réfléchir sur la notion « d'esprit sport ». Cette commission, qui se réunira à de nombreuses reprises entre 1995 et mars 1996, est présidée par André Leclercq, vice-président du CNOSF. Elle comportera en son sein, comme membres permanents, trois représentants de l'AFCAM es qualité.

## ❑ Les trophées du Sénat

C'est également en 1995 que le Sénat dans le cadre des trophées qu'elle remet tous les ans aux meilleurs sportifs français donne une suite favorable à la sollicitation du Président Michel DAILLY qui avait reçu cette médaille en 1993 et avait demandé que chaque année le SENAT remette une médaille d'OR à un arbitre choisi par l'AFCAM.

Depuis cette date et toujours sur proposition de l'AFCAM un puis deux arbitres à partir de 2000 ont reçu chaque année cette distinction.

## ❑ Convention d'objectifs

L'AFCAM ayant été officiellement agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, elle a la possibilité de présenter au Ministère une convention d'objectifs ouvrant droit à des subventions. Ce sera chose faite le 20 avril 1995. La première subvention obtenue est de 30 000 F (elle sera de 65 000 F pour l'année 2001).

## ❑ Charges sociales

Le 4 juillet 1995, le Président de l'AFCAM participe à une première réunion interministérielle concernant le problème très délicat des charges sociales afférentes à l'activité arbitrale. Cette réunion se fait en présence des représentants de l'URSSAF, peu sensible à nos problèmes spécifiques.

Le 15 septembre 1995 est édité par l'AFCAM le premier palmarès arbitral. Il concerne l'année 1994. Un second palmarès sera édité sur la période 1995/2000.

C'est le 3 novembre 1995 que se réunit l'assemblée générale marquant le 10<sup>ème</sup> anniversaire de notre association. L'AFCAM, à cette date, **compte en son sein 52 disciplines représentant 158 000 arbitres et juges**. Cette assemblée générale se tient en présence des représentants du Ministre, d'Henri Serandour président du CNOSF et d'Yvan Mainini, président de la FFBB. Elle aborde principalement le problème des charges sociales spécifiques à l'activité arbitrale. **Elle constate que ces charges représentent un grave danger pour le maintien des effectifs et l'augmentation des vocations.**

Le 29 mars 1996 paraît le décret donnant la liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau arrêtée au 1<sup>er</sup> janvier 1996.

\*  
\* \*

Le 15 avril 1996, à l'occasion de la discussion concernant la nouvelle convention d'objectifs, une délégation de l'AFCAM est reçue par M. Pierre Viaud, directeur des sports.

Le 6 décembre 1996 se tient la 11<sup>ème</sup> AG de l'AFCAM, en présence de son président d'honneur Nelson Paillou, du président du CNOSF Henri Serandour, des représentants de Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports Guy Drut, Messieurs François Terranova et Luc Deiber.

Cette assemblée enregistre la démission d'André Catelin et nomme pour le remplacer au poste de vice-président délégué, Patrick Vajda.

## ❑ 2<sup>ème</sup> Edition des Trophées de l'Arbitrage

Cette assemblée sera l'occasion de la remise des trophées de l'arbitrage pour la seconde fois.

## ❑ Les jeunes arbitres dans le sport

Préalablement à cette assemblée générale, l'AFCAM a organisé un colloque sur le thème « **les jeunes arbitres dans le sport** », recrutement, formation, promotion. Sur ce sujet spécifique trois colloques particuliers lui ont été consacrés, celui de 1996 puis ceux de 1998 et de 2000.

\*  
\* \*

C'est le 10 avril 1997 que sortira l'arrêté du Ministère de la Jeunesse et des Sports donnant la liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau arrêtée au 1<sup>er</sup> janvier 1997.

Le 5 mai 1997 Michel Dailly reçoit au nom de Marcel Caillol, la médaille d'or du Sénat ; celui-ci n'a pu la recevoir lui-même pour des raisons graves de santé l'empêchant de se déplacer.

## ❑ Un drame épouvantable

C'est le 21 décembre 1997 que l'AFCAM apprend avec stupeur et tristesse la perte, dans un accident de voiture, de son président d'honneur, Nelson Paillou, à l'âge de 73 ans.

A l'AFCAM l'émotion est intense car nous avons perdu un ami et un véritable défenseur de l'arbitrage

\*  
\* \*

C'est le 9 janvier 1998 que se tient l'assemblée générale électorale pour la période 1998/2001 en présence du directeur de Cabinet de Mme Marie-George Buffet, Ministre de la Jeunesse et des Sports et de Henri Serandour, président du CNOSF.

**A ce moment précis l'AFCAM compte 53 disciplines et 164 000 membres.** Un nouveau bureau est élu, il se compose de :

- Président	Michel Dailly	football
- Vice-Prés délég.	Patrick Vajda	escrime individuel
- 1 <sup>ème</sup> Vice-Prés.	Marcel Caillol	rugby à 13
- 2 <sup>ème</sup> Vice-Prés.	Alain Poilvé	tennis de table
- 3 <sup>ème</sup> Vice-Prés.	Robert Bonnichon	tir
- 4 <sup>ème</sup> Vice-Prés.	Philippe Rovire	tennis
- Secrétaire	Jean-Paul Sabourin	hockey/gazon
- Trésorier	Jean-Louis Dubois	boxe Française
- Secrétaire Adjoint	André Gomot	cyclisme
- Secrétaire Adjoint	Jean-Marc Bonnin	football
- Trésorier Adjoint	Firmin Solanes	natation

soit un bureau de 11 membres.

Les structures décentralisées de l'AFCAM, régionales et départementales, font l'objet d'un règlement intérieur particulier adopté à l'unanimité par l'AG.

Lors de cette assemblée se déroule la 3<sup>ème</sup> cérémonie des trophées arbitrage de l'AFCAM.

\*  
\* \*

## ❑ Décès du 1<sup>er</sup> Vice-Président

Le 1<sup>er</sup> mai 1998 Marcel Caillol (rugby à 13) vice-président de l'AFCAM, à l'âge de 59 ans décède des suites d'une terrible maladie. L'AFCAM est sous le choc car elle perd l'un de ses membres fondateur véritable amoureux passionné de l'arbitrage.

Une plaque souvenir de l'AFCAM sera déposée sur sa tombe à Barbentane (13) le 14 septembre 1998 par le Président Michel DAILLY avec une délégation de l'AFCAM et de la F.F.R XIII..

\*  
\* \*

Le 25 septembre 1998 sort l'arrêté du Ministère donnant la liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau au 1<sup>er</sup> janvier 1998.

## ❑ Professionnalisation de l'arbitrage

A l'initiative de l'AFCAM est organisé le 13 novembre 1998 un **colloque sur la professionnalisation de l'arbitrage**. Il réunit les responsables de l'arbitrage de nombreuses disciplines sportives. Il aboutit à la conclusion que la professionnalisation n'est pas une fin en soi, mais qu'il est préférable de donner à l'arbitre un statut lui permettant d'évoluer dans l'arbitrage sans problème de disponibilité et sans problème financier.

\*  
\* \*

C'est Mme Marie-George Buffet qui sera l'invitée d'honneur lors de l'AG du 12 février 1999 en présence également de Henri Serandour, président du CNOSF.

Lors de cette assemblée un débat s'instaure sur la liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau. Chacun reconnaît qu'il est nécessaire que des avantages clairs et réels soient accordés à ceux qui figurent sur cette liste, au même titre que pour la liste des sportifs de haut niveau.

A l'occasion de cette assemblée, Mme Marie-George Buffet remet à Michel Dailly, président de l'AFCAM, les insignes d'officier du Mérite National.

**Il y a à l'AFCAM, 53 disciplines représentant 174 000 membres.** Les trophées de l'arbitrage sont remis pour la quatrième fois.

Dans le cadre du nouveau projet de loi sur le sport, en cours d'étude, la Ministre demande à l'AFCAM de faire des propositions.

Cette AG est l'occasion pour l'AFCAM **de créer les médailles de l'AFCAM.**

Lors de la première promotion, **la médaille d'or de l'AFCAM est remise à Marcel Caillol à titre posthume.**

#### ❑ Agrément régional

Durant l'AG de 1998, l'AFCAM délivre son premier agrément régional à la section régionale Aquitaine ainsi qu'à la section Gironde 33. Ces deux associations régionales ayant présenté un dossier complet et en ordre, tout était réuni pour leur permettre d'être agréées.

\*  
\* \*

Le 21 juin 1999 une délégation de l'AFCAM rencontre Jean Poczobut, conseiller de Marie-George Buffet, et évoque avec lui la place de l'arbitrage dans la future loi sur le sport.

Le 26 juillet 1999 est publié l'arrêté du Ministère donnant la liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau arrêtée au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Le 11 janvier 2000 le groupe parlementaire chargé du sport à l'Assemblée Nationale, présidé par le député Patrick Leroy, reçoit l'AFCAM afin d'évoquer les questions posées par la nouvelle loi sur le sport.

\*  
\* \*

#### ❑ Assemblée générale 1999 de l'AFCAM

Le 28 janvier 2000 se tient l'assemblée générale de 1999 en présence de Lilian Halls-French conseiller de Madame Buffet, de Michel Vial, Président de la FF Judo, vice-président du CNOSF et chef de la délégation française au Jeux de Sydney.

Ce dernier prend acte de la demande réitérée de l'AFCAM et **assure que les arbitres français aux Jeux de Sydney auront la tenue officielle de la France et auront accès au Club France.**

#### ❑ Union nationale des arbitres de football

Lors de cette assemblée, Patrick Vajda, vice-président délégué de l'AFCAM intervient sur un sujet complexe et difficile qui a conduit Michel Dailly à démissionner de la présidence de l'union nationale des arbitres de football et à présenter au bureau sa démission de la présidence de l'AFCAM.

Le bureau de l'AFCAM a refusé à l'unanimité cette démission en soulignant qu'il est hors de question qu'un sport particulier vienne tenter de déstabiliser l'action de l'AFCAM et de son président. L'AFCAM ne se mêle pas des affaires internes des fédérations. L'inverse doit être respecté. Cette position est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

\*  
\* \*

Le bureau est complété par l'entrée de Edouard Eskénazi (athlétisme) nouveau secrétaire général, Alfred Asaro (Boxe), Jacques Muckensturm (football).

**Marcel Caillol est unanimement élu à titre posthume vice-président d'honneur de l'AFCAM.**

**L'AFCAM représente 58 disciplines pour 170 000 membres.**

C'est la 5<sup>ème</sup> édition du trophée de l'arbitrage.

\*  
\* \*



## ❑ L'arbitrage au féminin

En préalable à l'assemblée générale, l'AFCAM avait organisé **un colloque sur l'arbitrage féminin**. L'AFCAM avait dans un premier temps réuni des informations sur l'arbitrage au féminin qui représente environ 10 % de la population arbitrale.

Cette première rencontre sur le sujet permet de faire certains constats et conduit l'AFCAM à prévoir une deuxième réunion sur le même sujet en ouverture de l'AG 2000, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> février 2001.

## ❑ Loi sur le sport 2001

**La nouvelle loi sur le sport est votée le 6 juillet 2000** après que l'AFCAM ait présenté de multiples remarques concernant les arbitres.

### ❑ L' AFCAM et la Loi sur le sport 2001

Les interventions de l'AFCAM auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports ont été fructueuses. La Ministre et ses conseillers ayant écouté nos propositions avec beaucoup d'attention, elles sont reprises dans le texte de loi.

En particulier, l'arbitre se trouve à sa vraie place au même titre que le sportif. Par ailleurs concernant les personnes occupant un emploi dans le secteur public, la loi inclut des dispositions particulières qui concernent également les arbitres fonctionnaires.

\*  
\* \*

En octobre 2000 une nouvelle plaquette de l'AFCAM est élaborée et diffusée à l'ensemble des corps arbitraux ainsi qu'aux pouvoirs sportifs et aux pouvoirs publics.

**A la fin d'octobre 2000 l'AFCAM compte 60 fédérations sportives et 3 associations nationales d'arbitres représentant 175 000 membres.**

Le 2 février 2001 se tient à la maison du sport français l'AG de l'an 2000. Comme prévu une nouvelle table ronde se tient concernant l'arbitrage féminin.

L'AFCAM procède à la remise des prix concernant la 6<sup>ème</sup> édition des trophées de l'arbitrage. Un arbitre élite et un arbitre espoir sont récompensés pour chaque discipline.

**L'assemblée entérine la création du site internet de l'AFCAM dont l'adresse est :**

[www.arbitre-afcaml.org](http://www.arbitre-afcaml.org)

## ❑ Grand forum des jeunes arbitres

Le 17 octobre 2001 l'AFCAM organise avec succès un forum animé par Thierry Allibert jeune arbitre international de rugby à XIII, ce colloque a permis un large échange de vue grâce à la présence de 17 fédérations nationales.

## ❑ AFCAM et CNOSF

Entre le 3 décembre 2001 et la fin 2002 plusieurs réunions ont eu lieu entre la présidence du CNOSF et le bureau de l'AFCAM afin d'obtenir une meilleure intégration de l'AFCAM au sein du CNOSF.

**De la même manière que l'AFCAM siège à la commission du sport de haut niveau, il nous semble normal d'avoir une représentation soit au sein du CNOSF en qualité de commission d'arbitrage, soit au sein du conseil d'administration du CNOSF. Cette proposition à l'étude au CNOSF devrait aboutir courant 2003.**

## ❑ AFCAM et arbitrage au féminin

Par l'arrivée de Sylvie Borrotti au sein de son bureau, l'AFCAM se féminise enfin.

Cette dernière, arbitre internationale de hand ball, organise immédiatement son premier colloque sur l'arbitrage au féminin, le 12 avril 2002. 18 disciplines sont représentées. Il est décidé que chaque fédération membre de l'AFCAM devra nous indiquer le nom d'une représentante féminine de l'arbitrage.

## ❑ Les effectifs de l'AFCAM

L'AFCAM représente en février 2002 un total de 178 254 arbitres dont 37 592 femmes (21 %) et 6 903 jeunes (4 %).

## ❑ Statut fiscal et social de l'arbitre

Fin 2001 et courant 2002 plusieurs réunions se sont tenues à l'initiative du ministère sur le sujet "statut fiscal et social de l'arbitre".

L'AFCAM avait décidé d'y être présente au moyen d'une délégation élargie comportant la représentation de plusieurs sports. A cette réunion participent également le ministère des finances et celui des affaires sociales.

L'AFCAM exige essentiellement l'exonération fiscale et sociale des arbitres de la base avec un seuil non imposable de 4 500 euros par an.

## ❑ Le Ministère des Sports et l'AFCAM

A la suite de la nomination au poste de Ministre des Sports de **Jean François Lamour**, l'AFCAM est reçue en Août 2002 au ministère par les deux plus proches conseillers du Ministre, Mrs Jean Richard Germont et François Besson.

Durant cette réunion un tour d'horizon général est effectué et les parties conviennent de se revoir pour aborder 2 problèmes : la représentation des arbitres au sein de la commission nationale du sport de haut niveau et la représentativité des arbitres au sein des comités directeurs des fédérations nationales.

En effet, les derniers décrets signés par Madame Buffet avant les élections législatives prévoient deux nouveautés qui ne conviennent pas à l'AFCAM.

① Un retour en arrière avec la suppression de la représentation automatique de l'arbitrage au sein des comités directeurs des fédérations nationales.

Cette suppression provient de la disparition des collèges spécifiques et il semble difficile de revenir en arrière.

② L'AFCAM est officiellement représentée au sein de la commission du sport de haut niveau avec voix délibérative, mais son représentant doit être un arbitre international de haut niveau en exercice. La notion de "en exercice" est difficilement acceptable car les arbitres de haut niveau en exercice n'ont ni le temps, ni l'expérience dans la majorité des cas pour participer aux travaux de cette commission nationale, une légère modification s'impose donc.

## ❑ Les états généraux du sport

Suite à une intervention de l'AFCAM, celle-ci est conviée à assister aux travaux de la commission "Fonction éducative et sociale du Sport", groupe animé par André Leclercq.

Les conclusions rendues le 8 décembre 2002 à la "Villette" ne font malheureusement que très peu référence à l'arbitrage.

## ❑ CNAPS

C'est en 2002 que l'AFCAM fait son entrée au Comité National des Activités physiques et sportives.

Odile Marcet est le représentant titulaire de notre association tandis que Philippe Rovire est membre suppléant.

## ❑ Centre de formation multisports

Lancée sur une idée de la direction des sports du ministère des sports, cette opération est montée avec le concours de l'AFCAM dans le courant du 4<sup>ème</sup> trimestre 2002.

15 à 20 espoirs de l'arbitrage du rugby - football - basket - hand - sont réunis au CREPS de Chatenay Malabry pour y recevoir une formation particulière multisports.

Le cycle en cours se terminera en Juin 2003.

## ❑ Statut Fiscal et Social (suite)

C'est en 2003, à l'initiative de Jean-François Lamour que celui-ci saisit son homologue des affaires sociales afin de préparer une modification législative permettant la création d'un véritable statut social ou fiscal.

## ❑ Pôle de Reims

En septembre 2003 se crée sur le pôle de Reims une opération expérimentale afin de mettre ensemble sportifs et arbitres d'une même discipline.

## ❑ Convention annuelle d'objectifs

Pour l'année 2003 la convention annuelle d'objectifs prévoit une dotation pour l'AFCAM de 11 000 euros.

## ❑ Liste des arbitres de haut niveau

Concernant la liste des arbitres de haut niveau, celle-ci est publiée dès le 1er juillet 2003 soit très exactement à la date prévue.

## ❑ Membre Associé du CNOSF

Dès mai 2003 l'AFCAM est admise comme membre associé du CNOSF, pour une période probatoire de 2 ans.

## ❑ Représentativité de l'AFCAM

Malgré la présence de 59 disciplines au sein de l'AFCAM on constate une grave diminution du nombre des arbitres : 150 000 arbitres dont 30 000 femmes et 10 000 jeunes.

## ❑ 9<sup>e</sup> trophée de l'arbitrage

Neuvième année des trophées de l'arbitrage : 88 trophées sont remis lors de l'Assemblée Générale de 2003.

\*

\* \*

## ❑ Composition du bureau

C'est durant l'assemblée générale de 2003 que l'on note l'arrivée de deux représentantes féminines au sein du bureau de l'AFCAM : Edwige Thevenon du Triathlon et Ghislaine Allafort du Judo. Elles remplacent Sylvie Borrotti, trop prise par ses obligations d'arbitre internationale.

Par ailleurs, il faut noter l'arrivée au sein du bureau de Jacques Baynaud et celle d'Eric Borghini, avocat de profession qui interviendra comme conseiller Juridique.

## ❑ Commission du Sport de Haut Niveau

Il faut également noter la présence d'un arbitre de haut niveau en exercice au sein de la commission nationale du sport de haut niveau, avec pour la première fois voix délibérative et non plus consultative. Sont proposés par l'AFCAM pour cette fonction Edouard Eskenazi comme membre titulaire et Isabelle Jobard comme membre suppléant.

## ❑ Statut Fiscal et Social (suite)

C'est lors de l'Assemblée Générale de 2004 que Vincent Jacquet, Conseiller de Jean-François Lamour, annonce que le statut fiscal et social de l'arbitre sera une des priorités du Ministre pour l'année en cours. Lors de ses vœux pour 2005 le ministre en avait fait la pièce maîtresse de son programme pour l'année à venir. Jean-François Lamour a confié à Me Leclerc de Hauteclocque une mission d'investigation sur ce sujet primordial pour l'AFCAM.

## ❑ Jeux Olympiques d'Athènes

Plus d'une soixantaine d'arbitres français ont été sélectionnés pour cette immense manifestation. A noter que la plupart des arbitres présents à Athènes ont reçu la dotation du CNOSF, à l'exception des disciplines dans lesquelles la France n'avait pas de participant, un manque que l'AFCAM tentera de combler pour 2008. Ces arbitres furent tous invités à la réception post olympique organisée par la Présidence de la République grâce à la conseillère sports du Président de la République.

## ❑ Statuts type des fédérations

Ces nouveaux statuts adoptés en 2003 ont supprimé le poste réservé aux arbitres. L'AFCAM s'est émue de cette suppression. Mais les statuts n'ont pas été modifiés. Malgré cela on peut s'apercevoir que la quasi totalité des arbitres a été réélue au sein des Comités Directeurs sans difficultés majeures.

## ❑ Représentativité de l'AFCAM

En 2004 l'AFCAM se compose de 63 disciplines dont 30 olympiques et 33 non olympiques ainsi que de 10 associations nationales et de 2 sections régionales et départementales. L'AFCAM représente 170 000 arbitres dont, 38 000 femmes et 15 000 jeunes. A périmètre constant cela représente sur 5 ans une perte de 30 000 arbitres.

## ❑ 10ème anniversaire des trophées de l'arbitrage

Pour ce 10ème anniversaire, il est à noter l'effort de notre sponsor la société "But" qui parraine cette soirée. 97 trophées sont remis ce qui est un nouveau record.

## ❑ Colloque sur l'arbitrage féminin

Organisé en novembre 2004, nous avons accueilli ce jour là de nombreuses fédérations et nous avons pu analyser en détail la problématique particulière de l'arbitrage au féminin. En particulier les questions posées par la maternité et l'éducation des enfants qui ralentissent la profession des femmes dans le monde de l'arbitrage.

\*  
\* \*

## ❑ Représentativité de l'AFCAM

Lors de l'AG concernant l'année 2005, le président Dailly constate une nouvelle fois que si la pénétration de l'AFCAM au sein du tissu sportif est excellente (66 fédérations, 11 associations nationales) le nombre d'arbitre lui diminue, puisqu'il ne dépasse guère 165 000.

## ❑ 20 ans de l'AFCAM

Cet anniversaire marqué par un grand forum, animé par Patrick Montel, a été également marqué par notre entrée officielle comme membre associé du CNOSF à la suite d'une période probatoire de 2 ans.

Enfin 2005 marque la mise au point définitive du statut fiscal et social de l'arbitre, qui, sans être encore adopté est sur la bonne voie . L'AFCAM rencontrera les commissions sport du Sénat et de la chambre des députés afin de leur montrer l'importance du sujet pour l'arbitrage français.

Jean-François Lamour présent lors de l'AG du 20ème anniversaire constate le chemin parcouru de 12 disciplines en 1985, à 66 en 2005 et 11 associations nationales et rappelle les grandes étapes de l'AFCAM. Il souligne la liste officielle des arbitres et juges sportifs de haut niveau, la place de l'arbitrage au sein du CNSHN, l'intégration des arbitres au sein de la délégation olympique .....

Puis il souligne qu'après la réunion du 25 mai 2005, Me Leclerc de Hautecloque a présenté son rapport sur le statut social et fiscal des arbitres.

Ce rapport sera la base de la proposition de loi déposée par le sénateur Humbert.

Jean-François Lamour confirme que ce texte sera voté en 2006 et tient ainsi la promesse faite lors des vœux pour 2005.

Le ministre conclut ses propos par un vibrant appel à l'AFCAM lui demandant de poursuivre sa mission, car le sport français a besoin de l'AFCAM.

## ❑ Bureau de l'AFCAM

C'est lors de l'AG de 2005 qu'un nouveau bureau est élu pour la période 2006 - 2010, il se compose de 15 membres :

- Président	Michel Dailly	football individuel
- Président Délégué	Patrick Vajda	escrime individuel
- Vice-Président Délégué	Jean-Louis Dubois	savate
- 1 <sup>ème</sup> Vice-Prés.	Philippe Rovire	tennis individuel
- 2 <sup>ème</sup> Vice-Prés. & Secr.	Edouard Eskenazi	athlétisme
- 3 <sup>ème</sup> Vice-Prés.	Philippe Manassero	basket unab
- 4 <sup>ème</sup> Vice-Prés.	Ghislaine Allafort	judo
- Trésorier Général	Daniel Trocq	football individuel
- 1 <sup>er</sup> Secrétaire Adjoint	Jacques Baynaud	triathlon
- 2 <sup>ème</sup> Secrétaire Adjoint	Isabelle Jobard	badminton
- 3 <sup>ème</sup> Secrétaire Adjoint	Jacques Deroussen	hockey
- 4 <sup>ème</sup> Secrétaire Adjoint	André Gomot	cyclisme
- Membre coopté	Francine Renard	cyclisme
- Représentante CNAPS	Odile Marcet	handball
- Conseiller juridique	Eric Borghini	avocat

Robert BONNICHON, doyen du Bureau avec 82 ans se retire et par acclamations est nommé Vice-Président d'Honneur.

En 2006 Daniel DARTIGEAS entre au Bureau au titre de la F.F.Rugby

## ❑ Le 10 octobre 2006 : une grande fête pour l'arbitrage français

C'est en effet le 10 octobre 2006 qu'est votée la proposition de loi du Sénateur Humbert. Cette loi crée un statut fiscal et social de l'arbitre en l'exemptant des impôts et charge tant que ses revenus ne dépassent 14.5 % du plafond annuel de la sécurité sociale (4 660 € en 2007). L'AFCAM a ainsi obtenu ce qu'elle réclamait depuis 20 ans à savoir d'une part une annualisation des revenus de l'arbitre et d'autre part une exemption fiscale et sociale permettant à 96 % du corps arbitral français d'être exempt de tout impôt et de toute charge sociale.

Mais la loi souligne aussi deux autres points :

- la mission de service public remplie par l'arbitre
- son statut de travailleur indépendant au regard du droit social

## ❑ Les arbitres de haut niveau

Philippe Manassero, Vice Président de l'AFCAM, s'est vu confier une mission importante consistant à contacter tous les arbitres de haut niveau afin qu'ils deviennent membres individuels de l'AFCAM et qu'ils nous fassent part de leurs difficultés en matière de disponibilités.

\*  
\* \*

Cette mission est importante car elle permettra à l'AFCAM d'étayer son dossier concernant la disponibilité des arbitres afin d'arriver bientôt à une autre loi sur cette question, ce qui nous tient tant à coeur depuis la création de l'AFCAM.

## ❑ Représentativité de l'AFCAM

En 2006 ce sont 67 disciplines dont 31 olympiques et 36 non olympiques, ainsi que 11 associations nationales qui composent l'AFCAM, soit 165 000 arbitres dont 30 000 femmes et 14 000 jeunes. On constate en 6 ans une perte de 25 000 arbitres et juges sportifs !

## ❑ Trophées de l'arbitrage

C'est la 11ème fois que nous remettons ces trophées avec un nombre record de lauréat (115). Trophées qui sont remis cette année encore avec le parrainage de "But".

## ❑ L'arbitrage au féminin

Un colloque sur ce sujet fut organisé en 2006, regroupant un grand nombre de fédérations, il permit d'établir une nette progression de l'arbitrage féminin au sein des fédérations.

## ❑ Indemnités d'arbitrage

C'est le 23 Mai 2007 qu'un FORUM sur les Indemnités d'arbitrage permet d'avoir une idée précise sur la nature des indemnités allouées au sein de chaque discipline. Chaque fédération présente a pu apporter son témoignage et aussi constater ce qui faisait dans les autres fédérations. Cela a permis de conforter la protection fiscale et sociale apportée par la nouvelle loi à 96% des arbitres.

## ❑ Jeunes arbitres

Le 24 Octobre 2007 un nouveau point a été réalisé en liaison avec l'UNSS sur l'avancée de la condition des jeunes arbitres avec signature tripartite UNSS/AFCAM/FEDERATION d'un CODE de l'arbitre.

## ❑ Bureau AFCAM

A l'aube de 2008 des modifications ont dû être apportées, Jean-Louis Dubois, Vice-Président Délégué, qui gérait le site a décidé de quitter l'AFCAM, Gilles DUMONT du basket a pris magnifiquement le relais, Ghislaine Allafort nouvellement retraitée de l'EPS prend du recul, elle est remplacée au sein du bureau par Régine Le Gleut de la lutte .

## ❑ Conclusions

Après un peu plus de 20 années d'existence, l'AFCAM a maintenant réalisé une grande partie de ses objectifs mais beaucoup reste à faire :

- - Regrouper les arbitres français : avec 165 000 arbitres et 67 disciplines, l'AFCAM reste la seule organisation au monde regroupant l'ensemble des corps arbitraux
- - Améliorer les textes législatifs afin que l'arbitre et le juge sportif y tiennent la place qui leur revient - faire de l'AFCAM un véritable organe de représentation de l'arbitrage en France : avec un siège permanent à la commission nationale du sport de haut niveau et le statut de membre associé du CNOSF , l'AFCAM est devenue auprès des différents ministres et auprès du CNOSF, l'interlocuteur privilégié représentant l'arbitrage français
- - Obtenir pour les arbitres un véritable statut social et fiscal : grâce au soutien sans faille de Jean-François Lamour, c'est aujourd'hui chose faite
- Organiser des manifestations mettant l'arbitrage et les arbitres en valeur : avec la création des trophées de l'arbitrage, dont le succès s'amplifie année après année, l'AFCAM remet les seuls trophées destinés aux arbitres. Nous sommes un peu tristes de cette exclusivité et nous pensons que les médias ainsi que les fédérations devraient eux aussi mettre à l'honneur ce type de récompense réservé aux arbitres.

- Organiser régulièrement des colloques sur des sujets intéressant l'arbitrage : depuis plusieurs années l'AFCAM organise régulièrement des tables rondes sur des sujets très différents. L'arbitrage des jeunes et l'arbitrage au féminin ont été de beaux succès. Il nous faut persévérer.
- Permettre et susciter la régionalisation de l'AFCAM : c'est chose faite avec l'AFCAM 33 et la section régionale d'Aquitaine ainsi que les sections nouvellement créées de la Cote d'Azur et de Midi Pyrénées, mais c'est aujourd'hui insuffisant. Il nous faut absolument promouvoir l'AFCAM dans les régions et aboutir à une meilleure représentation régionale. Il faut pour cela trouver des vocations qui veulent bien se mettre au travail d'arrache-pied, afin de créer des sections régionales de l'AFCAM.
- Aboutir à la création d'autres associations nationales du corps arbitral multisports dans le cadre Européen : c'est un sujet extrêmement délicat, dans la mesure où, en dehors de la France, l'arbitrage est très peu organisé sur un plan multidisciplinaire. Nous comptons beaucoup sur notre outil internet et sur la vulgarisation de notre site : [www: arbitre-afc.com](http://www.arbitre-afc.com) pour faciliter l'entrée en contact avec d'autres passionnés et responsables étrangers.
- Continuer notre combat pour la disponibilité des arbitres, afin de leur donner dans le public aussi bien que dans le privé, les journées nécessaires à la pratique de leur passion.

*Janvier 2008.*